

Le mouvement antisocial prend de l'ampleur. Sur le front culturel cette fois. Après avoir rejeté les Accords Feysac proposés par les sections syndicales CGT, FO afin de réduire le déficit budgétaire de l'Unedic, le Medef envoie le missionnaire Aillagon sauver la culture TF1 et enterrer le spectacle vivant...

Interruption momentanée de programme estival

par MG

Alors que depuis plus de six mois, des assemblées générales d'intermittents du spectacle tentent de faire entendre les menaces pesant sur leur statut, sans aucun écho auprès des médias ni du gouvernement, l'arrivée de l'été, après un printemps social déjà caniculaire, la multiplication des festivals ainsi que la pression d'une CGT KO après le round Retraites ont focalisé l'opinion sur la mission Aillagon. Rectifiant le tir des dispendieuses subventions Lang, Raff' et son équipe de ratisseurs, pressés de racler les fonds de tiroir, peu soucieux une fois de plus des possibilités de créer de l'emploi dans le secteur culturel, ont préféré s'attaquer au sujet par le biais antisocial du régime d'allocation chômage des intermittents que gère l'UNEDIC. Les chiffres officiels annoncent 1 milliard d'euros pour un déficit total des caisses de chômage de 3 milliards d'euros. Un coup de chance, depuis dix ans ? Le Medef multipliait les attaques contre ce régime déficitaire en en soulignant les abus et les fraudes. Aujourd'hui, les laquais du baron s'exécutent. A ce point de convergence entre le calendrier des réformes et les vœux du Medef, ce n'est plus de l'amour, c'est au moins une rageuse convergence d'intérêts. Voilà au moins un électorat qui ne sera pas déçu des promesses de campagne.

Le conflit qui a conduit à l'annulation de plusieurs festivals prestigieux s'est notamment cristallisé sur le plus emblématique, celui d'Avignon. Un retentissement médiatique qui fait prendre conscience du poids économique de ces acteurs du divertissement dans l'in-

dustrie du tourisme, une des rares sans doute que l'Europe n'est pas prête de délocaliser. 40% du budget de la ville d'Avignon, par exemple, pour l'héritier du théâtre populaire de Vilar. Ces annulations, parfois suicidaires pour les petites compagnies, largement controversées au sein même de la profession, ont aussi démontré le peu de solidarité interne entre les petites troupes et les grandes, les indépendants et les salariés de l'audiovisuel, entre les artistes hésitant à juste titre à se couper du public et les techniciens, plutôt favorables à la radicalisation du mouvement.

L'objet du délit

L'exception culturelle française prévoit depuis 1969 un régime d'assurance chômage particulier qui se veut garant de la liberté de création dans une profession structurellement précaire. Un acquis social qui garantit une indemnité chômage d'un an à condition d'avoir travaillé 507h l'année précédente, soit trois mois durant.

En termes comptables, la réforme Raff'Aillagon est simple : elle ramène à dix mois la période durant laquelle les intermittents doivent avoir cotisé les 507h et à huit mois la couverture par leurs indemnités chômage. Economique. S'accompagnant de la rhétorique huilée sur la responsabilisation citoyenne des individus, les renvoyant à leur ingéniosité, leur capacité à séduire les employeurs potentiels, à activer des réseaux.

Une campagne d'information insiste sur des chiffres spectaculaires: 6000 comédiens bénéficiaires en 1986, 12 000 dix ans plus tard, 100 000 évoqués aujourd'hui. Le spectre du surnombre à affronter à la récession mondiale ! Les fraudes soulignées pointent notamment le système D des intermittents : l'achat de cachets fictifs aux théâtres pour parvenir aux quotas des 507h, le travail au noir cumulé avec les indemnités chômage. Quant à l'aspect créatif et artistique, on retiendra sans conteste que la stabilité économique n'est pas le garant de la création artistique, voire même son ennemi, que les troupes de comédiens plus exposées, en Angleterre par exemple, existent malgré tout en grand nombre.

Un monde solidaire

Or la réforme proposée par le gouvernement médeféodalisé ne s'attache pas à distinguer le monde des artisans comédiens de celui des employés des entreprises de l'audiovisuel. Les permanents du spectacle des intermittents. Ni ne permet réellement de sortir de l'ornière. Les

abus dans l'octroi du statut par ces sociétés sont patents : 10 % des effectifs salariés sur FR2 bénéficient du statut, 30% pour FR3 et autant pour Canal+ voire bien plus pour les boîtes de production privées style *Endemol* ou *Réservoir Prod* qui pullulent ces dernières années, commettant les meilleures émissions de télé réalité. L'industrie de l'art audiovisuel leur doit des créations aussi éclectiques que *Loft Story*, *L'île de la tentation* ou *Le Maillon faible*. On se souvient de FR3 licenciant, en 1992, 50 réalisateurs pour les réembaucher immédiatement comme intermittents. Ou encore des chauffeurs, secrétaires et administratifs employés à Disney sous le statut d'intermittents, ce qui permet de ne jamais les embaucher, de les maintenir hors conventions collectives. Sans oublier les nombreuses heures de travail non déclarées payées par les Assedic et non par les employeurs. L'omerta pèse aujourd'hui sur le système régressant le fonctionnement de ces boîtes de production audiovisuelles largement responsables d'une augmentation de 50000 à 100000 intermittents en dix ans et donc du dérapage incriminé. A l'époque du leitmotiv désignant le salarié du privé comme celui faisant vivre les éternels improductifs du secteur public, l'on ne sera pas si surpris de se trouver face à un régime contribuable exonérant un patronat.

Enfin un peu de solidarité dans ce monde de brutes !

Au pays des aveugles...

Sur la scène des négociations avec les partenaires sociaux, autres que le Medef dans le rôle du souffleur, quelques centrales syndicales ultra minoritaires dans les milieux du spectacle, en l'occurrence CFTC, CFDT, CGC, donnent la réplique à la Raff'team.

S'ensuivent des déclarations tardives et crispées du mousquetaire à la culture. Bref, un passage en force comme dans les autres dossiers de réforme. Economies indispensables pour justifier cette réduction des allocations journalières ciblant les petits intermittents mais rejet des accords Feysac ciblant trop justement les sociétés audiovisuelles et

orientés vers la création d'emplois. Face à cet acharnement, une réaction violente d'une catégorie socioprofessionnelle déjà fragile économiquement. Hormis les salariés de l'audiovisuel assurés de faire leurs heures et n'ayant pas à courir après les cachets, chez les indépendants de la culture, seuls 60% des artistes parviennent aujourd'hui aux 507h. On estime environ à plus d'1/3 le nombre de compagnies qui disparaîtront dans l'année à venir suite à ces mesures. Parallèlement, les contrats que doivent décrocher ces intermittents sont de plus en plus courts : 20 jours en moyenne en 1987 réduits à 7 jours actuellement. L'observation du jusqu'au boutisme de leur mouvement social, comme celui des enseignants, fait dire au sociologue Michel Wieviorka que les luttes sociales de ces derniers temps ne sont plus progressistes ni même celles de la solidarité envers les plus fragiles mais bien les luttes de quelques « privilégiés » pour le maintien de leurs acquis sociaux. Sans doute l'un des paradoxes auxquels sont conduits les borges d'une France d'en bas au quatrième PIB mondial...

Notre société obsédée par la performance et la rentabilité n'est décidément plus prête à payer le temps libre nécessaire à la création artistique, à l'expérimentation, à l'écriture des spectacles. Le monde du spectacle nous intéresse en tant que fournisseur de produits culturels finis, prêts à la consommation. Par ailleurs, comme le suggère l'ouvrage des sociologues Boltanski et Chiapello*, le secteur de la culture, au profil plutôt mobile, motivé, indépendant voire opportuniste, est un terrain idéal pour y expérimenter une plus grande instabilité, une forme de travail plus flexible, plus précaire. Vision du salarié de demain tel que l'envisage le patronat d'aujourd'hui, bien loin du droit au travail classique.

* *Du labeur à l'œuvre. Portrait de l'artiste en travailleur*

Pierre-Michel Menger, Ed. du seuil

* *Le nouvel esprit du capitalisme*

Luc Boltanski, Eve Chiapello, Ed.

Gallimard



Cuvertille

BP 6027, 83064 Toulon cedex
 Directeur de publication : Gilles Suchey
 Rédacteurs : Marie Ghigo, Marie-Hélène Giannoni, Emanuel Haumant, Thierry Lenzeni, Montag
 Petits miquets et détournements : Lassuche
 Tirage 1500 ex - ISSN 1271-3325
 Imprimerie valettoise - 343, av. du 11 Novembre 1918, 83160 La Valette du Var
 Toute l'année, lisez cuvertille sur www.cuvertille.org
 redaction@cuvertille.org

Pas d'abonnement... Mais une souscription !

«Le petit guide de la Réforme» (Cuvertille n°61) vous plaît ? Commandez quelques exemplaires et distribuez-le (ou vendez-le) autour de vous !

Entre 10 et 30 exemplaires, le port est de 5 euros (exemple : je veux 23 exemplaires car j'habite dans un hameau de Lozère de 23 habitants. Je paie donc 23 + 5 = 28 euros). Au delà de 30, nous contacter. Pour un envoi hors France métropolitaine, nous contacter aussi.

Nombre minimum d'exemplaires envoyés : 10.

Commande à envoyer à l'adresse du journal. Chèques à libeller aux «amis de Cuvertille».

«5 ans de pouvoir, 5 ans de réforme».

Le ton est donné, sans doute le seul projet transparent du gouvernement. La version UMP de la Réforme se précise et nous projette, dans un avenir proche, clients du système scolaire incultes mais parfaits précaires-exploitable par l'industrie locale, assurés d'une vraie culture uniforme format Bouygues ou Lagardère, vieillissant sereins à la recherche de petits jobs en complément retraite. Plutôt généreux. On s'imaginait encore vivre vieux, con, exploité mais bien soigné. Le dernier mousquetaire des réformes néolibérales n'était pas encore entré en scène. Raff' le sort du chapeau. Ce sera Mattéi. A l'école du progrès social, il sera chargé de réformer la Sécu, et notamment son système Assurance maladie au gouffre insondable.

Santé blessée, santé privée

par MG

Privatiser la santé sera donc le deuxième grand projet de l'UMP. La stratégie est bien ajustée : multiplication d'audits concluant tous à l'irréversible déficit de l'assurance maladie, soulignant ses abus, suggérant la nécessité de régimes complémentaires, convenant de réformer la gestion interne des hôpitaux publics. Quelques interventions auprès de la presse largement floues sur le sujet, aucune rencontre avec les syndicats, découpage en tranches du projet de loi.

Calendrier des opérations

Le calendrier de la réforme Mattéi démarrait au 10 juin, entre la loi Perben et la négociation du bac avec les syndicats de l'Education. L'Assemblée autorisait le gouvernement à «*légiférer par ordonnance sur le secteur sanitaire et social afin de simplifier les obligations sociales qui pèsent sur les entreprises*». Histoire d'avoir les mains libres.

Deuxième manche en septembre avec le vote du projet de loi décentralisant la politique de santé publique. Toute ressemblance avec une situation existant ou ayant existé serait purement fortuite. Ne pas y voir donc une programmation de la privatisation des emplois ATOSS hospitaliers comme à l'Education Nationale ou à la DDE. Il serait de même bien malveillant de supposer que le sous-traitement des tâches administratives, de blanchisserie, de cuisine ou du service des ambulances pourrait être d'ici peu géré en fonction du seul critère de rentabilité, comme à la Poste où existe depuis le mouvement social de 95 un système de tri parallèle privé, comme à la SNCF où le fret est vendu au plus offrant, etc. Quant à s'alarmer des inégalités régionales et des futures augmentations de taxes locales, reprenant main gauche ce que les promesses électorales de baisses d'impôts ont contraint à abandonner main droite, cela relèverait d'un accès de paranoïa.

S'ensuivra enfin à l'automne le projet de loi amputant le budget de la Sécurité Sociale. Lors de son discours officiel du 14 juillet, Chirac semblait confirmer l'inscription de cette réforme à l'ordre du jour de la rentrée du parlement, alors même que ses ministres le pressent de reporter.

Une rentrée sociale à suivre...

Mammouth hospitalier à dégraisser

Mais le vrai défi du sémillant docteur madeliniste, c'est l'**Hôpital 2007**, son plan quinquennal de réforme des hôpitaux.

Dans son bulletin fédéral du 6 février 2003, la fédération santé de la CGT qualifiait le projet de substitution «*d'une logique de droit à la santé et de service public à une logique sanitaire libérale d'accès aux soins en fonction de ses revenus, de type assuranciel*». Lecture partielle ? Les assureurs,

Le cas AP-HP

La méthode MATTEI, quand elle s'applique à la direction générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (le plus grand centre hospitalo-universitaire d'Europe), consiste d'abord à virer son directeur général pour le remplacer par une spécialiste du licenciement.

Une ultralibérale aux commandes : Rose-Marie Van Lanberghe, jeune retraitée de 54 ans de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, une deuxième carrière dans le privé notamment au bureau exécutif du Syntec Conseil, cabinet consultant en plan de licenciement, une fin de

carrière administrative à la direction générale de l'AP-HP pour le modeste salaire de 18000 euros.

Son plan d'action est simple : diviser l'établissement en plusieurs régions mises en concurrence, restreindre TOUS les budgets, sous-traiter un maximum de tâches, abandonner les soins les plus coûteux.

Un travail de sape qui conduit les médecins de certains services de l'AP-HP, dont la psychiatrie par exemple, à arrêter de prescrire des scanners ou IRM dès le début du deuxième semestre lorsque les budgets sont atteints.

Sa devise ? «*La santé n'a pas de prix, mais les dépenses de santé, elles, ont un coût !*»



AXA, GROUPAMA pour ne pas les nommer, jouant de leurs antécédents mutualistes, ne s'y sont pourtant pas trompés non plus : ceux-ci faisaient la proposition, dès le 4 juin dernier, de retirer de la couverture Sécu les remboursements d'optique, soins dentaires et prothèses auditives, soins les plus coûteux, pour ne les voir relever que de leur seule couverture privée.

Dérégulation, flexibilité, inégalité devant la maladie cette fois. Les assurances privées à l'américaine se profilent en réponse à un hôpital public déjà bien malade. Réponse aux témoignages de chefs de service urgentistes dénonçant chaque jour davantage les conditions d'attente et les sélections qu'ils se voient obligés de faire. Réponse aux sorties anticipées, aux nuits sur brancards qui se succèdent par manque de lits dans les grands centres parisiens. Réponse aux services en sous-effectifs médecins et infirmiers.

Les consultants du bon docteur

Pour mettre à exécution son démantèlement de la fonction publique hospitalière et s'attaquer à son régime de retraites, Mattéi fait appel à un cabinet de conseil en licenciement, **ALTEDIA**⁽¹⁾, spécialisé dans les restructurations de personnel, généralement fort apprécié d'un patronat en mal d'idées pour «moderniser». Fournisseur de plans sociaux clés en mains. Des consultants aux bistouris affûtés : audits qui se succèdent, objectifs de rentabilité à tenir, sous-traitances et mises en concurrence des services.

Les françaises du Front Populaire auraient-elles pu imaginer que le XXIème siècle serait celui où leurs filles recommenceraient à accoucher à la maison ? Les toujours plus nombreuses maternités qui ferment pour impératif économique semblent leur répondre. Aujourd'hui, c'est bien au tour de la Santé publique de faire ses preuves.

Au fond, un état qui condamne son budget de santé publique à la libre concurrence, nous renvoie de fait à la première mission de l'hôpital. Hôpital asile, hôpital hospice tel qu'il a été fondé en 1770 pour accueillir orphelins, enfants abandonnés, vieillards démunis, infirmes ou malades incurables, sans doute le vrai visage d'«Hôpital 2007».

Pour les autres, nous autres, une santé adaptée au confort en clinique privée que voudra bien nous vendre notre assureur.

Les labos en folie

Ainsi font, font...

Alors que l'Assemblée nationale a voté, mercredi 16 juillet, un amendement visant à rendre inopérants les recours des laboratoires face aux déremboursements décidés par le gouvernement, le ministre de la santé a soumis le même jour à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), pour avis, la liste de 80 médicaments dont le remboursement par la Sécurité sociale devrait être totalement supprimé au début du mois d'août. Plus de 600 médicaments sont en tout visés par les mesures. Trois vagues de déremboursements : 2003, 2004, 2005. Pour la première fois, des remboursements seront totalement supprimés, seules des baisses de taux de prise en charge ayant été jusqu'ici décidées. Ces produits sont subitement avoués inutiles, néfastes parce qu'ils contiennent par exemple des antibiotiques renforçant les résistances bactériennes. Ouf, enfin un ministre responsable soucieux de limiter les dangers quotidiens que sans vergogne les autorités sanitaires laissent vivre aux Français ! Le mousquetaire Mattei n'ayant pas négocié avec les laboratoires le retrait des produits, leur a toutefois précisé qu'il était prêt à financer de nouveaux médicaments par le biais de remboursements importants.

On imagine bien le Doliprane de demain façon gomme acide vert fluo, pourquoi pas du Zyrtec en Chupa Chups, ou du Néo-Codion, Calciobronat, tous concernés par le déremboursement, dûment reconditionnés.

Assurance prévoyance

Seigneurs de la profession, les laboratoires pharmaceutiques, réunis au sein du SNIP (Syndicat national de l'industrie pharmaceutique), mènent campagne. Début avril, ils ont tenu une conférence de presse présentant leurs quinze propositions pour une nouvelle politique du médicament. Le 9 avril, ils ont reçu le monsieur Santé des sept principaux partis politiques. «*Le but était d'abord de les écouter présenter les mesures de leur candidat, puis de faire connaître nos positions*», dit Bertrand Lemoine, le président du Snip.

Pour la première fois de leur histoire, les laboratoires ont rejoint d'autres professions de santé pour constituer un collectif, la Santé en action. Tout le secteur privé est là : cliniques, labos, les 26 fédérations françaises de professionnels de santé (médecins, pharmaciens, chirurgiens, dentistes...). Un petit livre de 15 propositions a été édité. Et un gros cabinet de lobbying (Euro RSCG) sélectionné. «*C'est un nouveau pouvoir qui commence à très bien se structurer autour d'un objectif clair : libéraliser le système de santé*», décrypte un lobbyiste.

La voie est toute tracée. Dans l'attente des législatives, le SNIP est décidé à décentraliser ces actions en région, histoire de travailler au corps les députés. Voilà enfin de bons élèves de la décentralisation.

Sexe in vitro

Un article paru en janvier 2003 dans le très sérieux *British Medical Journal* s'intitula «*dérèglement sexuel chez la Femme*» dénonçant le soutien financier de l'industrie pharmaceutique aux congrès médicaux où se définissait la réalité clinique de ce trouble.

La petite histoire : spécialisée dans les relations publiques et la communication, **HCC De Facto** (société londonienne) a pour client l'un des trois grands groupes de l'industrie pharmaceutique spécialisés dans le marché du sexe sur la promotion d'un «inhibiteur PDE5» actuellement en tests phase III. Ce produit, destiné à «guérir» le «dérèglement sexuel chez la Femme», est un équivalent féminin du Viagra ; Pfizer, Bayer, et Lilly-ICOS en fabriquent chacun une variante.

Michelle Lerner, manager chez HCC De Facto, accuse le très scientifique *British Medical Journal* de mettre en doute l'existence même de la maladie, et avoue avoir contacté des associations de patients atteints de troubles gynécologiques ainsi que des groupes de soutien, les enjoignant à faire entendre leurs voix dans la presse, à l'encontre du point de vue critique énoncé par le BMJ.

Tout consisterait à manipuler de manière souterraine les associations de patients et autres, terriblement plus crédibles qu'une entreprise quand il s'agit de reprendre les propos qu'on veut voir communiqués.

A côté de ça, le porno-chic fait figure d'art artisanal.

⁽¹⁾ Le PDG d'ALTEDIA, l'énarque Raymond Soubie, fut conseiller de Chirac en 74, de Barre en 76, et de Juppé en 95. Fillon (alors ministre des télécom) le chargea en 1996 de restructurer *France Télécom* et, en 2003, Raffarin lui confia la communication sur la réforme des retraites. Cheville ouvrière de la restructuration sidérurgique, puis spécialiste de la Sécurité sociale, puis expert en communication : un génie polyvalent, dont la société est cotée au second marché. A noter : l'ancienne DGRH d'Altedia, l'énarque Rose-Marie Van Lanberghe, a été déléguée à l'emploi auprès d'Aubry et vient d'être nommée directrice de l'assistance publique-hôpitaux de Paris par Raffarin (voir encadré ci-contre).